



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
FABIEN GUIMBRETIERE, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT  
BEATRICE LESTIC, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

**N°04**

13 FEVRIER 2025

## SIMPLIFICATION DES REGLES EUROPEENNES

### Les droits humains et environnementaux ne sont pas négociables !

La CFDT déplore la volonté de la Commission européenne de remettre en cause plusieurs directives de mise en œuvre du Pacte Vert. En cause, un processus de simplification massif qui cible **le reporting de durabilité (CSR), le devoir de vigilance (CS3D) et la taxonomie**. Autant de piliers du Green Deal, destiné à réduire les vulnérabilités européennes.

La directive sur le devoir de vigilance, adoptée il y a moins d'un an, marquait **l'ambition écologique et sociale de l'Union européenne** et sa **capacité à agir concrètement pour une conduite responsable des entreprises partout dans le monde**. Dans le contexte actuel de remise en cause des règles du commerce mondial, **renoncer à cette ambition reviendrait à céder sur les valeurs européennes** et à se livrer au moins-disant.

**Grâce à l'engagement de la société civile, CFDT en tête, la France a été pionnière du devoir de vigilance en adoptant une loi dès 2017** – sans que cela n'empêche de bons résultats économiques mis en avant par les gouvernements successifs. En demandant le report sine die du devoir de vigilance européen, **la France opère aujourd'hui une volte-face qui expose ses entreprises à l'instabilité normative qu'elle dénonce par ailleurs**.

**La remise en cause de la CSR, transposée en France en décembre 2023, est tout aussi préoccupante** : loin d'être une obligation administrative, **le reporting de durabilité est l'outil permettant aux entreprises de réduire leurs vulnérabilités stratégiques et celles de leur chaîne de valeur**, en concertation avec leurs parties prenantes et leurs salariés.

Ces deux directives sont des leviers clés de l'autonomie stratégique de l'Europe ! La CFDT entend la nécessité de s'assurer que les exigences posées aux entreprises qui opèrent sur le sol européen sont cohérentes entre elles. **Pour autant, cela ne peut se faire sans concertation avec les représentants des travailleurs et les défenseurs de l'environnement. Ni en sacrifiant sur l'autel de la simplification l'objectif d'être à la hauteur de l'urgence écologique et sociale. Ne cédon pas à l'illusion du court-termisme !**

#### SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT  
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFDT

[CFDT.FR](http://CFDT.FR)

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE  
75955 PARIS CEDEX 19